



Le 13 mars 2006

Your file *Votre référence*

Our file

Notre référence

Monsieur Dominic Cliche
Agence canadienne d'évaluation environnementale
160, rue Elgin, 22^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

OBJET: Avis de conformité de l'étude d'impact - RABASKA

Monsieur,

Par la présente, nous vous soumettons nos commentaires suite à l'analyse de l'étude d'impact du promoteur dans le cadre du projet de terminal méthanier RABASKA.

Nous avons vérifié si les éléments relatifs à l'expertise de Transports Canada qui avaient été inclus dans la directive fédérale émise en mars 2005 avaient été traités dans cette étude.

Bien que nous croyons que l'étude soit conforme, certaines précisions seraient nécessaires quant à l'aspect de protection des eaux navigables et des mesures d'atténuation appropriées.

En effet, le traitement des impacts au chapitre 6 sur la sécurité de la navigation (les activités récréotouristiques, la pêche commerciale et le transport maritime) nous apparaît insuffisant. Le promoteur indique que les seules mesures d'atténuation eu égard aux périodes de construction de la jetée et d'exploitation du terminal se limitent aux avis à la navigation émis par la Garde côtière canadienne.

À notre avis, d'autres mesures d'atténuation sont nécessaires pour assurer la sécurité à la navigation. À titre d'exemples :

- Assurer une procédure d'émission des avis à la navigation à l'avance;
- Définir les aides à la navigation requises en cours de construction et d'exploitation compte tenu notamment des méthodes de travail, des équipements maritimes et de l'horaire des travaux;
- Baliser un périmètre de sécurité à l'aide de bouées d'avertissement jaunes, si nécessaire;
- Éviter d'obstruer l'efficacité des aides à la navigation;
- Assurer qu'aucun équipement, matériel ou débris provenant des travaux ne soient laissés dans le cours d'eau;
- Éclairer les infrastructures en cours de travaux.

Nous joignons également une note de service produite par l'analyste en protection des eaux navigables (LPEN), M. Richard Jones, qui indiquent de façon sommaire et non exhaustive les informations qui seront nécessaires dans le cadre du processus d'émission d'un permis LPEN. Ces informations pourraient également être pertinentes dans le cadre de l'évaluation environnementale en cours.

Veillez agréer, Monsieur , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Hélène Salvail

Agent principal aux évaluations environnementales
Affaires environnementales
Transports Canada, Région du Québec

Téléphone : (514) 633-3059